

Commission de suivi de site (CSS) SDPS Le Mans

7 avril 2023

Procès-verbal

Étaient présents :

Collège « administrations de l'État » :

Monsieur Éric GERVAIS, directeur de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial ;

Monsieur Pierre AUGIER, représentant la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement du territoire et du logement des Pays-de-la-Loire ;

Collège « Riverains d'installations classées pour laquelle la commission a été créée ou associations de protection de l'environnement dont l'objet couvre tout ou partie de la zone géographique pour laquelle la commission a été créée » :

Mme Chantal BLOSSIER, représentant le président de l'association Sarthe Nature Environnement ;

Monsieur Benoît ROUCHER, ACI ;

Monsieur Arnaud SAMSON, salarié ACI ;

Collège « Exploitants d'installations classées pour laquelle la commission a été créée ou organismes professionnels les représentant » :

Monsieur Alexandre MUYLE, adjoint au chef du dépôt SDPS Le Mans et Saint-Gervais-en-Belin ;

Collège « Salariés des installations classées pour laquelle la commission a été créée » :

Monsieur Yves DUHAMEL , salarié, SDPS ;

Personnes présentes, sans voix délibérative, en raison de leurs compétences :

Madame Clarisse GAYEN, correspondante HSE SDPS ;

Madame Nelly CHESNIER, DCPPAT/BEUP – Préfecture de la Sarthe ;

Monsieur Laurent CALMETTES, chef du bureau de la sécurité civile et de la gestion de crise ;

M. Marc RICHOMME, chef du dépôt SDPS Le Mans et Saint-Gervais-en-Belin ;

Personnes excusées :

Monsieur Emmanuel DEVAUX, secrétaire du CHSCT – CLAAS Tractor ;

Monsieur Macel MORTREAU, maire de Sargé-lès-Le Mans, vice-président de Le Mans Métropole ;

Monsieur Léopold DOLLON, président de l'association des industriels de la zone sud ;

Ordre du jour

I.	Approbation du procès-verbal de la commission du 15 octobre 2021.	3
II.	Présentation des bilans d'activités de l'exploitant depuis le 15 octobre 2021 et des actions programmées.....	3
III.	Présentation des actions des services de l'État depuis le 15 octobre 2021.....	4
IV.	Questions diverses.....	5

La séance est ouverte à 14 heures 30.

I. Approbation du procès-verbal de la commission du 15 octobre 2021

Le procès-verbal de la commission du 15 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

II. Présentation des bilans d'activités de l'exploitant depuis le 15 octobre 2021 et des actions programmées

Un représentant de l'exploitant présente tout d'abord l'activité du site en 2021 et en 2022. Le site dispose d'une capacité de stockage de 39 000 mètres cubes. Les produits stockés sont de l'essence, du gasoil et du fuel. L'effectif est de 9 personnes au total, pour gérer les deux sites du Mans et de Saint-Gervais. Les sorties du site ont été de 452 000 mètres cubes en 2021 et 467 000 mètres cubes en 2022.

Pour ce qui est de la gestion des compétences, commune aux deux sites, le représentant de l'exploitant détaille en séance les différentes sessions de formation réalisées :

- 2021 : 25 sessions de formation au total.
- 2022 : 27 sessions de formation au total.

Par ailleurs, 9 documents de retour d'expérience de l'écosystème RM ont été diffusés en 2021 et 10 en 2022.

La représentante de France Nature Environnement s'interroge sur l'intérêt des formations au port du harnais.

Un représentant de l'exploitant explique que ces formations sont justifiées par les actions qui peuvent intervenir en hauteur sur le site.

S'agissant des contrôles et vérifications, également communs aux deux sites, les exercices réalisés ont été les suivants :

- 2021 :
 - o 22 exercices incendie.
 - o 4 exercices évacuation.
 - o 11 contrôles inopinés sur agent de surveillance.
 - o 67 visites de sécurité intervenants entreprises extérieures.
 - o 54 visites de sécurité chargements camions au Mans.
 - o 14 visites de sécurité opérateurs au Mans.
 - o Un audit SMQE en février 2022.

- 2022 :
 - o 42 exercices incendie.
 - o 6 exercices évacuation.
 - o 17 contrôles inopinés sur agent de surveillance.
 - o 65 visites de sécurité intervenants entreprises extérieures.
 - o 53 visites de sécurité chargements camions au Mans.
 - o 10 visites de sécurité opérateurs au Mans.
 - o Un audit SMQE en décembre 2022.

Le représentant de la préfecture s'interroge sur le nombre de camions qui circulent sur le site.

Un représentant de l'exploitant avance le nombre d'environ 50 camions par jour, avec souvent les mêmes chauffeurs.

Il en vient ensuite à la présentation des retours d'expérience. Les événements ont été les suivants :

- Non-respect de la saisonnalité de l'E85-RC Total, le 18 octobre 2021.
- Essai après équilibrage DCI KO sur la boîte à mousse Bac B, le 22 mars 2022.

Un représentant de l'exploitant détaille ensuite en séance l'ensemble des actions menées pour apporter les corrections nécessaires à la suite de ces deux événements.

Pour ce qui concerne les investissements en matière de sécurité, ceux-ci se sont élevés à 1,863 million d'euros en 2021 : 1,586 million d'euros pour ce qui porte sur l'investissement et 277 000 euros pour ce qui concerne le gros entretien. Un représentant de l'exploitant liste en séance l'ensemble des lignes d'investissements réalisées.

S'agissant de l'année 2022, ces investissements ont atteint le montant de 559 000 euros : 256 000 euros pour les investissements proprement dits et 303 000 euros pour le gros entretien. De la même manière, un représentant de l'exploitant détaille l'ensemble des lignes en séance.

Enfin, pour ce qui est de l'année 2023, ces investissements doivent être de 1,288 million d'euros : 966 000 euros pour les investissements et 322 000 euros pour le gros entretien.

III. Présentation des actions des services de l'Etat depuis le 15 octobre 2021

Un représentant de la DREAL indique tout d'abord qu'une inspection a été effectuée le 22 mars 2022, sur l'application du plan de modernisation des installations industrielles – PM2I – à propos des réservoirs, massifs et cuvettes de rétention. Cette application du PM2I s'est révélée globalement satisfaisante. Cependant, des améliorations sont attendues concernant l'application de la démarche aux massifs des réservoirs et aux cuvettes de rétention, afin de répondre aux exigences du guide d'application obligatoires en la matière.

Une seconde inspection a ensuite été effectuée le 26 septembre 2022, portant sur la prévention du risque incendie. Le bilan est le suivant :

- Foudre : absence d'un compteur d'impact et deux réserves du rapport de vérification des installations à lever ;
- Bon fonctionnement de deux détecteurs hydrocarbures testés ;
- Rien à signaler sur les moyens incendie ;
- Formalisme documentaire à améliorer, plus particulièrement à propos du rapport de vérification des installations électriques.

Par ailleurs, un représentant de la DREAL indique que l'ensemble des rapports d'inspection est disponible sur le site internet « georisques.gouv.fr ».

Il en vient ensuite à l'instruction d'un porter à connaissance concernant la modification d'affectation d'un bac, du gasoil vers l'essence. Un arrêté préfectoral complémentaire a été publié sur le sujet le 25 janvier 2022.

Le représentant de la Sécurité civile indique ensuite que le travail sur la mise à jour du PPI est en cours.

Un représentant de la DREAL déclare que des exercices seront certainement prévus à la suite de cette révision.

Le représentant de la Sécurité civile confirme ce point.

Le représentant de la préfecture s'interroge sur le délai avant la publication de ce nouveau PPI.

Un représentant de la Sécurité civile répond que les dernières relectures ont été effectuées, et il est aujourd'hui attendu que le nouveau directeur du site soit en place pour lui envoyer.

Un représentant de l'exploitant précise que tel est d'ores et déjà le cas, le nouveau chef d'établissement peut être sollicité dès maintenant.

Un représentant de la Sécurité civile prend note de cette information.

IV. Questions diverses

Pas de question diverse.

La séance est levée à 15 h 15.

Le président,
Le directeur de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial,


Eric GERVAIS

